

Prismes, semelles, posture et dyslexie

Emmanuelle AYMONIN

Une nouvelle méthode de traitement de la dyslexie, connue sous le nom de « méthode posturale », fait l'objet d'une « campagne publicitaire », surtout depuis l'ouverture du centre de traitement postural de la dyslexie à Paris (cf bulletin précédent). Cette méthode fait de nombreux adeptes d'autant qu'elle semble tellement facile à appliquer...pour des résultats quasi miraculeux si on en croit certaines personnes...

Mais une recherche scientifique menée sur l'impact de cette méthode sur les difficultés cognitives des dyslexiques a été évaluée à Dijon (F. Robichon, neuropsychologue en était le responsable) et une mise au point s'avère indispensable !

Cette recherche dont les résultats sont connus depuis l'été 2005 a fait l'objet de deux rédactions pour des publications officielles (une dans une revue médicale, l'autre pour les actes du congrès de l'API : Association de Posturologie Internationale). Mais, à ce jour, les articles n'ont toujours pas été publiés, et on peut s'interroger sur les motifs de ce retard.

L'article original de l'étude est, quant à lui, paru dans le journal français d'ophtalmologie d'avril 2007.

En bref, 2 groupes d'enfants dyslexiques ont été évalués, avant et après traitement. Les enfants du premier groupe avaient un traitement postural complet, et ceux du deuxième groupe avaient un traitement neutre.

Les examens neuropsychologiques réalisés avant et après traitement, ont porté sur 4 grands domaines :

- les processus de lecture proprement dits
- les activités lexicales dont l'orthographe
- les processus phonologiques
- les mécanismes métaphonémiques

Les résultats ont montré le très faible intérêt de cette méthode pour les troubles de la lecture, de l'orthographe et de la phonologie. En résumé, les différences entre les deux groupes n'ont été observées que pour les processus de lecture où le groupe sous traitement postural a légèrement progressé : 1 mois et demi rattrapé pour 45 mois de retard en moyenne !! A noter que deux enfants « prismés » n'ont pas progressé dans les activités de lecture, leurs performances se sont même aggravées ; ce qui pose la question d'un éventuel effet secondaire du traitement.

Ainsi, cette recherche scientifique a montré, non seulement, que cette méthode de traitement a un effet très faible, mais aussi, qu'il existe un risque d'aggravation. Ce traitement postural (prismes, semelles,...) modifie la façon dont le cerveau reçoit les informations et y réagit en conséquence par des ordres : aussi le principe de précaution est à appliquer chez l'enfant pour lequel le système nerveux n'a pas encore terminé sa maturation.

Il serait nécessaire d'accroître les recherches avant de proposer largement cette méthode comme un traitement révolutionnaire....

Dyslexie

Je terminerai par quelques questions-réponses à propos de la posturologie et de la dyslexie, proposées par F. Robichon.

Tous les dyslexiques ont un trouble postural ?

Faux : cela n'a jamais été démontré.

Le traitement postural améliore la lecture des dyslexiques ?

Un très faible effet a été constaté, mais aussi des aggravations...

Il existe des troubles proprioceptifs dans la dyslexie ?

Probablement, mais la dyslexie est très complexe...

Le port de prismes améliore considérablement des dyslexiques ?

C'est faux en ce qui concerne les déficits cognitifs. Un certain nombre d'effets positifs peuvent se dégager au niveau du comportement (moins d'agitation, d'hyperactivité,...).

Beaucoup de personnes sont satisfaites de la méthode posturale car elles ont constaté les changements prédits ?

Vrai : on entend dire et on peut lire beaucoup de bien à propos de cette méthode. Le fait est que les prismes apportent réellement un certain confort, mais ce n'est pas nouveau car on les utilise depuis longtemps avec un bénéfice pour d'autres pathologies (contractures musculaires, strabisme, hémionégligence...). La prédiction d'un changement dans l'attitude posturale de l'enfant est donc garantie et observable à coup sûr.

Emmanuelle Aymonin